




## **JONATHAN MATTOU**

### **PARTNER**

[Paris](#)  
[Africa Group](#)

Jonathan est l'associé en charge de la pratique de droit pénal des affaires et de compliance à Paris.

---

 +33 1 53 57 65  
41

 [Jonathan.Mattout@hsf.com](mailto:Jonathan.Mattout@hsf.com)

---

## **KEY SERVICES**

[Commercial Litigation](#)  
[Corporate Crime and Investigations](#)

## **KEY SECTORS**

[Financial Institutions](#)  
[Energy](#)

---

## **EXPERIENCE**

Jonathan exerce dans l'ensemble des domaines du droit pénal des affaires, en matière contentieuse et non-contentieuse. Il assiste ses clients principalement dans le contentieux pénal, le conseil en matière de gestion de crise et de prévention du risque pénal, ainsi qu'en matière de compliance et sanctions.

Il assiste des entreprises françaises et étrangères et leurs dirigeants à l'occasion de fraudes internes et de tous types de poursuites, notamment en matière de criminalité économique et financière, dans le cadre de problématiques liées à la corruption, au blanchiment des capitaux, à la cybercriminalité, aux abus de marché et aux sanctions financières internationales.

Jonathan intervient en France, en Asie et devant certaines juridictions d'Afrique francophone.

Jonathan Mattout est avocat au barreau de Paris et parle couramment anglais.

Jonathan a enseigné le droit pénal et la procédure pénale à l'Université Paris II. Il intervient régulièrement dans des séminaires en matière de criminalité économique et financière et de compliance.

Selon *Legal 500 2015/2016* Jonathan Mattout est recommandé pour la gestion 'd'affaires relativement complexes' grâce à une équipe 'rapide, efficace, disponible et affichant une excellente maîtrise'. Le cabinet conseille de grands groupes dont une grande entreprise industrielle française et de grandes banques françaises. Il intervient dans des affaires sensibles en France et à l'international, souvent en lien avec des problématiques de fraude, de sanctions, d'attaques terroristes ou encore de cyber-attaques. L'équipe est également très sollicitée pour intervenir en amont sur la mise en place de programme de compliance. L'activité de droit pénal est dirigée par Jonathan Mattout qui 'détient une très bonne expertise en droit pénal et maîtrise les risques juridiques associés'.

Jonathon a conseillé:

- Représenté avec succès un géant de la distribution dans le cadre de la première saisine de la Commission des sanctions de l'Agence Française Anticorruption (AFA). La Commission a constaté que le groupe est pleinement conforme aux exigences de la loi Sapin II.
  - Un groupe leader en matière télécommunication, dans le cadre d'une procédure pénale à la suite d'une fraude interne.
  - Un groupe international, leader dans le secteur de l'énergie, dans le cadre d'une enquête interne à la suite d'allégations de corruption.
  - Plusieurs groupes industriels en lien avec les régimes de sanctions et mesures restrictives visant la Russie et l'Iran.
  - Une banque internationale dans le cadre d'une investigation pénale à la suite d'une cyber-attaque.
  - Un groupe international dans le cadre de la mise en place d'outils de lutte contre la corruption au plan mondial, de formations et d'audits de suivis.
-

